

**LE RELAIS**  
*nous avons raison de croire en l'Homme*

**CHANTELOUP-LES-VIGNES (78)**

\*\_\*\_\*

**DOSSIER DE DEMANDE  
D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE**

**RESUME NON TECHNIQUE**

**Date :** 21 janvier 2019

**Référence :** BUTED/NT/18-00609



<b>1. RESUME NON TECHNIQUE DE LA PRESENTATION GENERALE .....</b>	<b>3</b>
<b>2. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'INCIDENCE .....</b>	<b>5</b>
<b>3. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS .....</b>	<b>7</b>

## 1. RESUME NON TECHNIQUE DE LA PRESENTATION GENERALE

### Généralité / objet de la demande

L'entreprise **EBS RELAIS VAL DE SEINE** implantée à Chanteloup-les-Vignes (78) est une entreprise à vocation de réinsertion professionnelle dont l'activité est la collecte, le tri, et la valorisation de Textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC).

Le site étudié bénéficie actuellement d'un récépissé de déclaration au titre de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement pour la rubrique 2714 (tri et stockage de TLC, volume < 1 000 m<sup>3</sup>).

Afin d'éviter d'éventuels pics d'activité entraînant des stockages plus importants, **EBS RELAIS VAL DE SEINE** souhaite le passage sous le régime de l'enregistrement (volume > 1 000 m<sup>3</sup>). Les caractéristiques du site sont inchangées, il n'y a pas de travaux envisagés de type construction de bâtiments ou de mise en place de voirie nouvelle.

### Présentation de la société

Le **RELAIS** est un réseau d'entreprises qui agit depuis 30 ans pour l'insertion de personnes en situation d'exclusion, par la création d'emplois durables.

Créée en 1994, **EBS RELAIS VAL DE SEINE** est une Société Coopérative et Participative, conventionnée entreprise d'insertion et implantée à Chanteloup-les-Vignes dans les Yvelines.

**EBS RELAIS VAL DE SEINE** est conventionné centre de tri industriel et organisme de collecte Eco-TLC : l'éco-contribution perçue est utilisée pour maintenir et développer l'activité de tri et les emplois au niveau local, mais aussi pour soutenir des projets de R&D.

### Description des installations et du procédé

Le site étudié se trouve au sein de l'Ecoparc des Cettons au Sud de la commune de Chanteloup les Vignes.

Il est entièrement clôturé. L'accès à l'établissement s'effectue uniquement par la route via 2 portails menant au bâtiment. Les réceptions sont organisées de jour, en semaine, de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h00. Les issues sont fermées en dehors des heures de réception.

Le bâtiment d'une surface totale de 4413 m<sup>2</sup> est composé de :

- Un atelier de tri ;
- Une zone de pressage ;
- Une cellule de stockage des textiles ;
- Une zone de chargement et déchargement ;
- Un ensemble locaux sociaux ;
- Des bureaux.

La zone de tri est séparée de la zone de stockage par un mur et portes coupe-feu 2 heures. Les bureaux sont séparés de la zone de tri également par un mur et portes coupe-feu 2 heures.

L'activité consiste à collecter puis trier des textiles, du linge de maison et des chaussures de seconde main. Les produits finis sont mis en balle de 500 kg pour être commercialisé sur le marché national et à l'exportation.

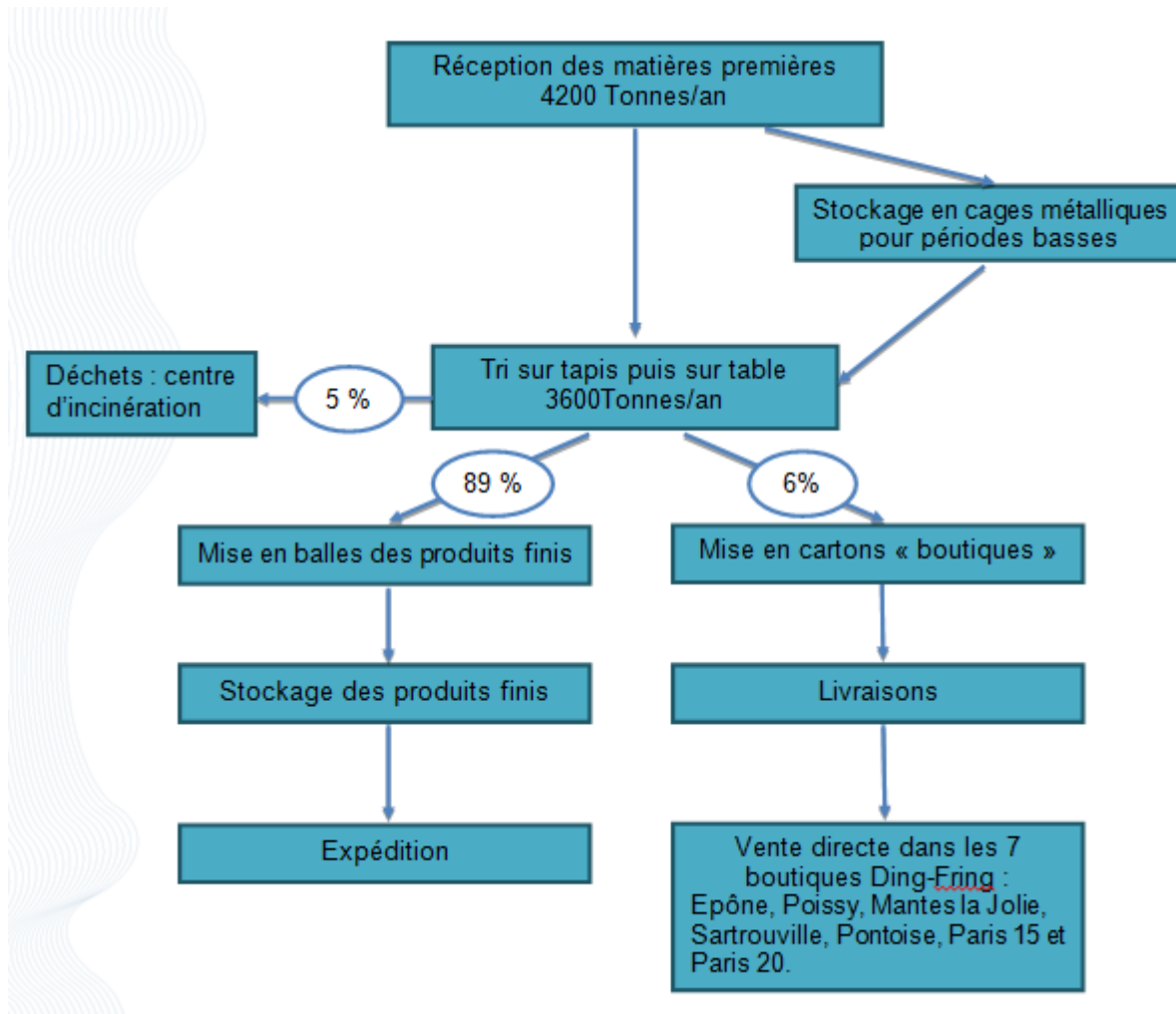


Schéma simplifié du procédé

## 2. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'INCIDENCE

### Généralités

Le résumé non technique de l'étude d'impact a pour but de présenter les impacts sur l'environnement et les populations, des installations du **RELAIS VAL DE SEINE**, leurs conséquences et les mesures prises par l'exploitant pour en limiter les conséquences.

L'étude d'impact traite principalement de l'impact du site :

- sur l'eau
- sur l'air
- sur le sol et le sous-sol
- sur la faune et la flore
- lié au trafic routier
- lié au bruit
- lié aux déchets
- sur les populations
- sur le climat

### Implantation du site

Le site étudié objet du présent dossier est implanté sur la commune de Chanteloup-les-Vignes, à environ 7 km au Sud de Cergy. Il se trouve au sein de l'écoparc des Cetton au Sud de la commune.

L'accès au site se fait en empruntant la rue Panhard et Levassor en provenance de la route départementale D22.

Les habitations les plus proches du site sont situées à environ 330 m au Nord.

Il y a 4 Etablissements Recevant du Public (ERP) à moins de 300 m du site.

Il n'y a pas de monuments inscrits à l'inventaire des monuments historiques sur la commune de Chanteloup-les-Vignes. Les monuments les plus proches sont situés à plus de 2 km du site.

Le site ne se trouve pas à l'intérieur de périmètres de captage d'eau potable.

Deux zones remarquables se situent dans un rayon de 1,5 km autour du site. Il s'agit des ZNIEFF (Zone d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) « Zone d'épandage de la ferme des grésillons » et « Ballastières et zone agricole de Carrières-sous-Poissy ».

### Impact sur l'eau

Il n'y a pas d'utilisation d'eau dans les opérations de tri et de stockage de TLC. Les seules utilisations sont secondaires et destinées principalement au personnel du site (sanitaires, réfectoire,...).

Les eaux sanitaires sont rejetées dans le réseau d'égouts de la zone industrielle, qui est relié à la station d'épuration des Grésillons.

### Impact sur le sol et le sous-sol

Les eaux pluviales de toiture et de voiries sont collectées et envoyées dans le réseau de l'Ecoparc. Elles ne présentent pas d'impact particulier.

Les principales activités du site (collecte, tri et revente de textiles et chaussures usagés) ne peuvent mener à une pollution du sol et du sous-sol puisqu'elles n'engendrent pas de rejets. Quelques produits chimiques en quantité très limitée sont stockés et destinés à l'entretien courant des véhicules. Ils sont associés à une capacité de rétention conforme à la réglementation en vigueur.

### **Impact sur l'air**

Les rejets atmosphériques se composent des rejets de la chaudière, des aérothermes et des gaz d'échappement des véhicules.

Le trafic routier sur le site est peu conséquent et la chaudière est de faible puissance : les rejets sont marginaux.

### **Impact lié aux déchets**

Les principaux déchets liés au site sont des textiles inutilisables et des DIB divers.

Tous les déchets pouvant faire l'objet d'une valorisation matière sont valorisés (papiers, cartons, plastiques notamment).

Les déchets sont stockés à l'extérieur, dans des conditions garantissant la protection de l'environnement et les risques d'envol. Le stock ne dépasse pas les quantités relatives à une expédition.

Il n'est pas prévu une augmentation du volume de déchets dans le futur.

### **Impact lié au trafic**

Le trafic routier est un impact indirect du site. Il peut avoir des conséquences sur le bruit ou les vibrations à proximité d'habitations.

En moyenne, 16 camions (camions de collecte de **RELAIS VAL DE SEINE** et extérieur) sont réceptionnés chaque jour au niveau du site, et 4 sont expédiés chaque semaine, ce qui représente une proportion infime du trafic sur les routes proches.

L'impact du trafic routier est marginal.

### **Impact lié au bruit**

Les activités réalisées au niveau du site ne sont pas génératrices d'un bruit important pour l'environnement avoisinant. L'impact du site lié au bruit est faible.

### **Impact sur la faune et la flore**

Le site se trouve dans l'Ecoparc des Cettons, destiné à accueillir des entreprises d'activités diverses. Les impacts principaux sur la faune et la flore sont le bruit et le trafic, qui sont très faibles.

### **Conclusion**

L'activité de tri n'engendre pas de consommation d'eau, de rejets dans l'eau, dans l'air, ni de bruit spécifique. Il n'y a pas de mise en œuvre de produits dangereux.

Les impacts liés à l'activité du site sont marginaux.

### 3. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGER

#### Généralités

L'étude de dangers comporte les volets principaux suivants :

- l'identification des potentiels de dangers
- l'identification des risques d'origine interne dus :
  - aux produits
  - aux installations
- l'identification des risques d'origine externe liés au voisinage/à l'environnement des installations
- l'exposé des cas d'accidents et les dispositions prises dans chaque cas
- l'exposé des principes et moyens généraux mis en œuvre pour prévenir ou réduire les risques
- l'organisation et les moyens d'intervention

#### Retour d'expérience

Le risque principal sur le site du **RELAIS VAL DE SEINE** est le risque incendie.

Des actions ont été engagées pour réduire ce risque avec notamment la mise en place d'une détection incendie dans le bâtiment avec report d'alarme à une société de télésurveillance.

Une recherche bibliographique d'accidents technologiques et industriels a été réalisée sur la base internet ARIA du « Ministère de l'écologie et du développement durable » :

- Incendie d'entrepôts textiles
- Accidents relatifs aux presses à balle dans les unités de tri/collecte de déchets non dangereux
- Accidents relatifs aux installations de combustion

L'incendie potentiel le plus important transposable au site du **RELAIS VAL DE SEINE** est l'incendie d'un stockage de textiles.

Les autres risques identifiés et transposables au site présentent une ampleur et des effets réduits par rapport au risque d'incendie de textiles.

Cette approche est confirmée par l'analyse de potentiels de dangers.

#### Risques liés à l'environnement industriel

Aucune des entreprises proches n'est susceptible de pouvoir générer des effets dominos sur les installations du **RELAIS VAL DE SEINE**.

#### Analyse détaillée des risques et des effets dangereux retenus

A la suite de l'évaluation avec la méthode de l'APR (Analyse Préliminaire de Risques), les risques pouvant entraîner des effets notables sont analysés à l'aide de la méthode du nœud papillon.

Le tableau ci-dessous résume les phénomènes dangereux et leurs effets :

Phénomène dangereux	Type d'effet	Proba	Rayon (m)			Gravité
			SELS	SEL	SEI	
Incendie de la zone « STOCK »	Rayonnement	C	NA	18	29	Sérieux
Incendie de la zone « TRI »	Rayonnement	B	NA	8	16	Modéré
Incendie généralisé du bâtiment principal	Rayonnement	D	NA	18	29	Sérieux

NA : Non Atteint ; SEI : Seuil des Effets Irréversibles ; SEL : Seuil des Effets Létaux ; SELs : Seuil des Effets Létaux Significatifs

Ces phénomènes dangereux peuvent entrainer des effets à l'extérieur du site. Ils ont été classés dans la grille issue de l'arrêté du 29/09/2005.

Conséquence		Probabilité				
		E	D	C	B	A
Niveau de gravité	Personnes	« événement possible mais extrêmement peu probable » jamais entendu dans l'industrie	« événement très improbable » entendu dans l'industrie mais ayant fait l'objet de mesures correctives réduisant significativement sa probabilité	« événement improbable » entendu dans l'industrie ayant fait l'objet de mesures correctives ne garantissant pas une réduction significative de sa probabilité	« événement probable » s'est déjà produit et/ou peut se produire	« événement courant » s'est déjà produit et/ou peut se produire à plusieurs reprises malgré d'éventuelles mesures correctives
		< 10 <sup>-5</sup>	< 10 <sup>-4</sup>	< 10 <sup>-3</sup>	< 10 <sup>-2</sup>	> 10 <sup>-2</sup>
<b>5</b> Désastreux	SELS > 10p SEL > 100p SEI > 1 000p					
<b>4</b> Catastrophique	SELS ≤ 10p 10p ≤ SEL ≤ 100p 100p ≤ SEI ≤ 1 000p					
<b>3</b> Important	SELS ≤ 1p 1p ≤ SEL ≤ 10p 10p ≤ SEI ≤ 100p					
<b>2</b> Sérieux	SEL < 1p SEI < 10p					
<b>1</b> Modéré	Pas de zone de létalité hors de l'établissement SEI < 1p		<b>Incendie généralisé de l'entrepôt</b>	<b>Incendie « stock »</b>	<b>Incendie « tri »</b>	

Les phénomènes dangereux sont situés dans la zone de couples probabilité – gravité acceptable.